

Bulletin d'information

N°5

DÉCEMBRE 2024
BULLETIN N°5



EDITO

Les prémices d'une évolution positive des comportements individuels et collectifs nous laissent augurer d'une intégration des « bons gestes » en matière de tri et de compostage par une part non négligeable de la population de notre territoire.

Mon propos n'est pas de crier « victoire ». L'expérience récente de la cessation du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) jusqu'à sa relance par le SICTOM puis par le Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère a démontré les effets néfastes d'une absence d'accompagnement. Ainsi, la pérennité des actions entreprises par le pôle prévention est essentielle pour accompagner les usagers dans la durée.

Les moyens dont a été doté le Syndicat nous permettent de déployer une stratégie d'anticipation et de réactivité répondant aux besoins des services pour agir. Ainsi, le traitement des biodéchets, tel que la loi nous l'impose depuis le 1er janvier 2024, a été anticipé dès 2021 par la commande de plusieurs études. Elles ont permis de prendre les décisions les plus pertinentes pour notre territoire. Ainsi, en 2021, les formations pour l'acquisition d'un composteur individuel ont été relancées et, depuis cette reprise, ce sont près de 680 composteurs qui ont été distribués et installés.

En parallèle, depuis cette année, nous avons engagé une expérimentation sur la mise en place d'aires de compostage partagé sur les Communes de Florac, de Saint-Etienne-Vallée-Française et du Pompidou. Bientôt, nous tirerons les enseignements de cette période expérimentale et un protocole sera validé pour permettre un déploiement de 15 sites de compostages partagés supplémentaires pour l'année 2025. Dans les trois ans à venir, notre objectif est d'en installer 75 sur le territoire.

De plus, une démarche similaire a été entreprise auprès des professionnels et des établissements publics producteurs de restes alimentaires pour répondre à leurs obligations réglementaires de tri à la source.

Je me garderais bien d'oublier le déploiement des containers d'emballages sur la Vallée Française et tout dernièrement sur la Vallée Longue et la commune de Barre des cévennes. Les premiers gains sont significatifs surtout quand on mesure soi-même la part des emballages dans notre production.

Toutes ces démarches mises bout à bout entraînent de facto, une baisse des tonnages des ordures ménagères, ce qui, dans une période où la tonne enfouie a augmenté de 4,95 €, nous permet de garder l'équilibre de notre exploitation sans conséquence financière pour les habitants du territoire.

Le Président
Daniel GIOVANNACCI

RENFORCER LES DÉCHÈTERIES

Les déchèteries constituent des pôles importants pour la gestion efficace des déchets produits par les ménages et les professionnels. Pour garantir une valorisation optimale, deux paramètres nous ont conduit à faire évoluer le fonctionnement des déchèteries.

1. LA PROFESSIONNALISATION DU MÉTIER DE GARDIEN DE DÉCHÈTERIE

Au cours des dernières années, de nouvelles filières de tri ont fait leur apparition, ce qui a permis une amélioration des performances de valorisation. Outre les filières de tri historiques (bois, cartons, déchets verts, gravats, métal et tout venant), les usagers ont pu constater le déploiement de nouveaux tris : mobilier, articles de sports, jouets et articles de bricolage et jardin thermiques. Sans oublier l'ensemble des produits toxiques et les équipements électriques et électroniques. Toutes ces filières sont désormais gérées par le gardien de déchèterie qui doit accompagner les usagers dans cette démarche pour assurer le meilleur tri du déchet apporté. De plus, le gardien doit anticiper les enlèvements, par le SDEE, des différentes bennes et veiller à leur remplissage optimal. Sur ce dernier point, il est également chargé de les tasser régulièrement pour contrôler le niveau des apports. Ainsi, il incombe au Syndicat de former ses agents tout au long de leur carrière pour assurer leur montée en compétences.

2. L'ACCÈS AMÉLIORÉ DES DÉCHÈTERIES AUX USAGERS

La déchèterie de Florac bénéficie déjà d'horaires étendus pour les usagers. Notre souhait est de permettre aux usagers des autres déchèteries de jouir d'une plus grande amplitude d'ouverture sur celles-ci. Ainsi, les déchèteries d'Hures-La-Parade, de Pont-de-Montvert Sud Mont Lozère, de Sainte-Croix-Vallée-Française et de Saint-Privat-de-Vallongue profiteront, prochainement, de l'élargissement des jours d'ouverture. Pour la mise en place de cette nouveauté, nous avons constitué deux « paires » de déchèteries : **Hures-la-Parade et Pont-de-Montvert Sud Mont Lozère** ; et **Sainte-Croix-Vallée-Française et Saint-Privat-de-Vallongue**. Elles seront ouvertes 2,5 jours/semaine, offrant ainsi aux habitants un plus large éventail de possibilités pour s'y rendre. Le personnel recruté pour assurer cette mission sera formé à la gestion globale d'une déchèterie : connaissance des filières de tri et leurs évolutions, compactage des bennes, conseil aux usagers. Notre objectif est de planifier ces évolutions pour le 1er semestre 2025 avec le recrutement de nouveaux agents qui seront formés dès janvier.

Jours de la semaine	Hures la Parade	Le Pont de Montvert Sud Mont-Lozère	Sainte Croix Vallée Française	Saint Privat de Vallongue
Lundi				
Mardi	Gardien 1 journée complète		Gardien 2 journée complète	
Mercredi		Gardien 1 journée complète		Gardien 2 journée complète
Jeudi	Gardien 1 journée complète		Gardien 2 journée complète	
Vendredi		Gardien 1 journée complète		Gardien 2 journée complète
Samedi	Gardien 1 1/2 J	Gardien 1 1/2 J	Gardien 2 1/2 J	Gardien 2 1/2 J
Dimanche				

LES TRAVAUX À SAINT-JULIEN-DU-GOURG SONT TERMINÉS

En 2024, 3 chantiers importants d'équipement ont vu le jour sur le site de Saint-Julien-du-Gourg. Ils sont désormais réceptionnés et mis en service :



La réalisation de l'aire de broyage qui permet de valoriser sur place les déchets lianoux apportés en déchèterie.



La création de 2 bureaux pour les besoins du service prévention



La création d'un garage permettant de mettre à l'abri l'ensemble du matériel roulant localisé sur le siège.

De nouveaux travaux seront entrepris, à partir de 2025 :

- Le changement de la fosse septique de la déchèterie de Sainte-Croix-Vallée-Française ;
- Une remise en état du centre des inertes de Gabriac par l'intervention d'une entreprise d'insertion ;
- La reprise des clôtures des différentes déchèteries ;
- Le broyage des déchets verts stockés sous la déchèterie de Sainte-Croix-Vallée-Française via la location d'un matériel performant.

LE BROYAT, UN TRÉSOR POUR VOTRE JARDIN

Depuis le printemps dernier, vos déchets verts deviennent une ressource précieuse grâce à la nouvelle plate-forme de broyage située à Saint-Julien-du-Gourg. Chaque année, ce sont près de 60 tonnes de déchets verts qui sont apportés sur la déchèterie de Florac. La grande majorité de ces déchets déposés par les usagers sont ligneux, c'est-à-dire qu'ils ont une tige solide leur permettant d'être broyés. Ainsi, pour éviter des coûts onéreux liés au transport et au traitement de cette matière, le Syndicat a fait le choix de créer une infrastructure assurant, directement sur place, la transformation de ce déchet en une ressource.

De ce fait, les apports de déchets verts ligneux amenés en déchèterie de Florac sont détournés vers la plateforme de broyage. Par la suite, les agents du Syndicat assurent la mission de broyage des différents dépôts. En dehors de l'intérêt économique et écologique de valoriser ce déchet in situ, le broyat produit est un véritable trésor. Il vous permet de réaliser un compost de qualité en valorisant vos restes alimentaires mais aussi de nourrir le sol et de prendre soin des plantes de votre jardin.



En effet, le broyat de déchets verts permet de :

- **Garantir le bon équilibre de votre compost par l'ajout d'une matière sèche.** Sans ajout d'une matière sèche (comme le broyat de bois), l'activité de compostage va être perturbée par une absence d'oxygène et un taux d'humidité trop important entraînant une décomposition très lente et des mauvaises odeurs par l'émission d'un gaz à effet de serre : le méthane.
- **Pailler votre sol pour nourrir sa faune et les végétaux.** Le paillage a plusieurs vertus : l'occultation par le paillis garantit une réduction de la pousse des plantes non désirées, il maintient un bon taux d'humidité réduisant les arrosages, il agit comme une

couverture assurant une protection contre les aléas climatiques, il alimente le sol en matière nutritifs et consolide sa fertilité naturelle.

Cette matière broyée est proposée **gratuitement** et en **libre-service** par le Syndicat sous condition de venir avec ses propres contenants : sac cabas, poubelle de jardin, remorque, etc.

La plateforme de broyage est ouverte sur les heures d'ouvertures de la déchèterie de Florac : du mardi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Si vous souhaitez davantage de précisions, merci de contacter le Pôle prévention du Syndicat au 06 64 10 33 59 ou par courriel sur l'adresse t.rouxel@environnementsudlozere.fr.

Pour plus d'informations sur les avantages du paillage et du compostage, vous pouvez retrouver des guides ADEME sur l'onglet « Ressources » de notre site internet.



EXPÉRIMENTATION DU COMPOSTAGE PARTAGÉ SUR LE TERRITOIRE



Aire de compostage partagé de Florac-trois-Rivières (ACP 001)

En complément des formations au compostage pour les particuliers avec remise de composteurs individuels, le Syndicat a engagé une expérimentation, depuis juin, avec la mise en place de deux sites de compostage partagé sur les communes de Florac-Trois-Rivières et de Saint-Etienne-Vallée-Française.

À l'heure actuelle, environ 1/3 des déchets présents dans la poubelle d'ordures ménagères sont des biodéchets. C'est dans l'objectif de proposer, à chaque usager, une solution de valorisation des restes alimentaires, que ces aires de compostage partagé ont été installées. Elles s'adressent essentiellement aux personnes ne disposant pas de jardin pour installer un composteur individuel. Après 5 mois d'activité sur les deux sites, le premier constat est très satisfaisant. En effet, les usagers se sont appropriés ces lieux avec une forte participation et, il faut le souligner, un respect des consignes permettant de garantir le bon déroulement de l'activité de compostage.



Aire de compostage partagé de Saint-Etienne-Vallée-Française (ACP 002)

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'aire de compostage, les agents communaux sont partis prenantes du projet en tant que référents. Pour les accompagner, le Syndicat s'appuie également sur des référents bénévoles pour aider à la gestion du site en vérifiant notamment les points de vigilance. Notre souhait est de mieux les accompagner en leur proposant une formation leur permettant de se saisir de la mission de référent de site.

Dernièrement, une nouvelle aire a été installée sur la Commune du Pompidou. De nouvelles aires de compostage partagé verront le jour en 2025 afin de répondre aux besoins des différents usagers sur chaque commune. Des axes d'amélioration seront proposés par le pôle prévention du Syndicat assurant la réussite des futures installations et leur reproductibilité. Enfin, un chargé de mission biodéchets sera affecté sur cet objectif, pendant 3 ans, à partir de janvier 2025.

PRIVILÉGIER UN NOËL RESPONSABLE



Les fêtes de fin d'année sont un moment de convivialité, de partage et de joie, mais elles sont aussi souvent synonymes de gaspillage et de pollution. Chaque année, des tonnes de déchets sont générées par les cadeaux, les emballages, les décorations et la nourriture. En adoptant, une approche zéro déchet, il est possible de réduire sa production lors de cette période. Voici quelques conseils pour passer un Noël plus durable :

Pour plus de bons conseils pour un Noël plus responsable, rendez-vous sur l'onglet « Ressources » de notre site internet où vous retrouverez des guides ADEME.



1. OPTEZ POUR DES CADEAUX RESPONSABLES

Des cadeaux dématérialisés : offrez une expérience (comme un atelier, un billet de concert, etc.) plutôt qu'un objet physique.

Des cadeaux éthiques et durables ou faits maison : si vous souhaitez offrir des produits, choisissez ceux fabriqués à partir de matériaux durables, recyclés ou issus du commerce équitable.

2. RÉDUISEZ LES EMBALLAGES

Emballages réutilisables : utilisez des alternatives comme des sacs en tissu (tote-bag) ou des boîtes en carton que vous pourrez réutiliser.

Papier recyclé ou kraft : Si vous devez utiliser du papier, privilégiez le papier kraft ou le papier journal.

3. ADOPTEZ UNE DÉCORATION DURABLE

Un sapin durable : évitez d'acheter un sapin que vous allez jeter en déchèterie début janvier, optez pour un sapin réutilisable de bonne qualité ou confectionnez le vous-même avec des palettes ou des branches récupérées.

Décorations réutilisables : privilégiez des décorations que vous réutiliserez d'année en année avec des matériaux durables : bois, tissu et métal.

Faites vos propres décorations : laissez libre cours à votre créativité et confectionnez des décorations avec des matériaux de récupération.

4. PLANIFIEZ AU PLUS JUSTE VOS REPAS

Pour éviter le gaspillage alimentaire, **listez vos besoins :** avant de faire vos courses, établissez une liste précise en fonction du nombre de convives et de leurs préférences alimentaires. Cela vous aidera à éviter d'acheter trop de nourriture et à mieux gérer les portions.

Utilisez les restes : ne laissez pas les restes partir à la poubelle. Il existe de nombreuses recettes pour les recycler.

N'oubliez pas, lorsque vous n'avez pas pu éviter de produire un déchet, **triez-le** dans la bonne filière :

Les papiers cadeau dans les emballages, **les gros cartons** en déchèterie et **les restes alimentaires** (hors coquillages) dans votre composteur.

NOUVELLE COLLECTE EMBALLAGES SUR LA VALLÉE LONGUE

Comme mentionné dans notre dernier numéro, dans l'objectif d'améliorer le service de proximité, le Syndicat a fait le choix de mettre en place de nouvelles collectes emballages sur le territoire de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère. Ainsi, en juin, des conteneurs emballages (couvercle jaune) ont été installés sur plusieurs communes de la Vallée Française. Les habitants ont été avertis de l'implantation de ce nouveau matériel par l'intervention en porte à porte des animateurs du pôle prévention. D'après les constatations faites par nos agents de collecte, les usagers se sont saisis de ce

nouveau service avec un taux de remplissage satisfaisant. Sur la Vallée Longue, la même opération a été réalisée pendant le mois d'octobre. 50 points de collecte sont désormais équipés en conteneurs emballages sur les communes du Collet-de-Dèze, de Saint-Germain-de-Calberte, de Saint-Michel-de-Dèze, de Saint-Privat-de-Vallongue et de Cassagnas. Cette initiative a pour objectif de faciliter et d'optimiser le tri des déchets, afin de réduire efficacement la quantité de déchets non triés. Elle s'inscrit dans le cadre des objectifs réglementaires du Syndicat, tout en contribuant activement à la préservation de



l'environnement et à la maîtrise des coûts liés au service public de gestion des déchets.

CALENDRIER DES PROCHAINES INSTANCES DU SYNDICAT



Mardi 10 décembre 2024 à 17 h 00 - Conseil Syndical

Mardi 4 mars 2025 à 17 h 00 - Conseil Syndical

Mardi 11 février 2025 à 17 h 00 - Bureau Syndical

Syndicat mixte Environnement SUD LOZÈRE

Saint-Julien du Gourg - 48400 FLORAC - Tél. : 04 66 65 67 51

Pour connaître l'actualité du Syndicat, suivez-nous sur : ENVIRONNEMENTSUDLOZERE.FR

